

Parents d'élèves Infos

Toute l'actualité éducative de vos enfants

#4 - Juin 2014

Edito

Madame, Monsieur, cher parent,

L'État a souhaité réformer les rythmes scolaires des enfants.
La Ville a fait le choix de la concertation, du dialogue et de l'initiative avec tous les partenaires concernés.

Suite aux différents questionnaires, réunions, rencontres individuels, vous avez décidé à 53 % d'opter pour un aménagement du temps de l'enfant les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 15h30 à 16h30**. Cette réforme ce mettra en place dès la rentrée scolaire du Mardi 2 septembre 2014.

Au-delà des horaires, c'est tout un dispositif d'activités sportives, culturelles, ludiques, artistiques, initiation à l'informatique, aux langues, soutien scolaire... en étroite collaboration avec le projet éducatif de l'école. **Ces ateliers sont ouverts à tous, facultatifs et gratuits.**

Afin de faciliter vos démarches, inscrivez votre enfant dès maintenant par simple remise de la **fiche d'inscription ci-jointe**. Vous devrez la déposer dûment remplie à votre enseignant, votre directeur d'école, votre directeur d'accueil de loisirs ou en Mairie auprès du service enfance. **La date limite de remise de cette fiche est fixée au vendredi 27 juin. Il est impératif d'inscrire votre enfant pour qu'il puisse bénéficier de ces nouveaux ateliers.**

Nous sommes persuadés que notre engagement commun autour de ces nouvelles activités est un pas supplémentaire pour la réussite éducative des jeunes gargeois.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, cher parent, nos sincères salutations.



Maurice Lefèvre
Maire de Garges-lès-Gonesse



Marie-Claude Lalliaud
1^{er} Adjoint au Maire
à l'Enfance, au Scolaire
et au Programme de Réussite
Éducative



Ahmed-Latif GLAM
Conseiller municipal délégué
à l'Enfance, au Scolaire
et au Programme de Réussite
Éducative

Questions – réponses

sur la nouvelle organisation de l'école à la rentrée 2014

Quels horaires pour mon enfant à la rentrée prochaine ?

À partir de septembre 2014, chaque enfant, en maternelle comme en élémentaire, dans toutes les écoles de la ville, aura les horaires suivants :

- **Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :**
8h30-11h45 et 13h30-15h30
- **Le mercredi matin : 8h30-11h30**



Que fera mon enfant à 15h30 ?

C'est à vous de décider ! À 15h30, vous pourrez récupérer votre enfant ou le laisser à l'école pour profiter des ateliers éducatifs jusqu'à 16h30. *(Sur inscription)*

Quels ateliers éducatifs ? Quel contenu ?

Ces ateliers, facultatifs et gratuits, sont ouverts à tous les enfants. Ils profiteront d'activités culturelles, sportives, scientifiques, créatives, linguistiques, botaniques... toujours sous une forme ludique et adaptée à leurs rythmes et envies.

Du soutien scolaire, assuré par les enseignants, pourra également avoir lieu entre 15h30 et 16h30. Chaque enfant sera donc inscrit dans un parcours d'activités sur la semaine et sur l'année, conçu dans un but éducatif et de découvertes.

Qui encadrera les ateliers éducatifs ?

Pour que votre enfant puisse découvrir un grand nombre d'activités, la ville fera appel à des compétences variées : enseignants, animateurs, ATSEM*, professeurs artistiques, éducateurs sportifs, associations...

Tous les intervenants seront diplômés et formés à ces missions éducatives, avec des taux d'encadrement fixés par la Loi et sous la responsabilité du directeur d'accueil de loisirs.

**Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles*

Comment faire pour en profiter ?

Remplissez la fiche d'inscription ci-jointe et remettez-la à votre enseignant, directeur d'école, directeur d'accueil de loisirs ou auprès du service Enseignement et Education de la Mairie **avant le vendredi 27 juin 2014.**

Vous inscrirez votre enfant pour l'année, en choisissant le nombre de jours d'activités par semaine : 1, 2, 3 ou 4 jours.



Et à 16h30, que fera mon enfant ?

Vous pourrez venir le récupérer ou le laisser à l'accueil de loisirs du soir *(payant et sur inscription en Mairie à compter du lundi 16 juin 2014).*



Le mercredi, à 11h30, que peut faire mon enfant ?

Vous pourrez soit venir le récupérer soit l'inscrire* aux activités de la ville avec 3 possibilités :

- Votre enfant ira simplement à la cantine (11h30-13h30), qui sera proposée dans les différents accueils de loisirs de la ville (*transport depuis l'école assuré par la mairie*) et vous pourrez ensuite venir le chercher,
- Votre enfant ira à la cantine puis à l'accueil de loisirs,
- Votre enfant rentre manger chez vous puis vient à l'accueil de loisirs.

* Payant et sur inscription en Mairie à compter du lundi 16 juin 2014.

J'ai des questions, à qui m'adresser ?

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre directeur d'école, directeur d'accueil de loisirs ou en Mairie auprès du **Service Enseignement et Education** au 01 34 53 32 00.



La politique éducative à Garges, une volonté de :

- Permettre l'accès de tous au soutien scolaire, aux activités culturelles et sportives
- Initier dès le plus jeune âge aux langues étrangères et à l'informatique
- Faciliter l'intégration des enfants handicapés
- Soutenir l'action des écoles (formation, informatique...)
- Aider les parents (cours de français, actions prévention santé) en les impliquant dans tous les dispositifs qui concernent leurs enfants
- Faire des jeunes Gargeois des citoyens autonomes

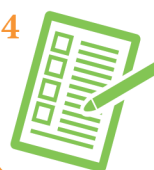
Le saviez-vous ?

34% des enfants ne fréquentent aucune structure hors temps scolaire

44% des enfants ne pratiquent jamais d'activités sportives

57% des enfants ne pratiquent jamais d'activités culturelles

« Il est impératif d'inscrire votre enfant avant le vendredi 27 juin 2014 pour qu'il puisse bénéficier de ces nouveaux ateliers (Remplissez la fiche ci-jointe) »



Synthèse de la concertation 2013-2014 sur les rythmes scolaires

À la rentrée 2014, la ville proposera des activités éducatives facultatives et gratuites de 15h30 à 16h30. Pour déterminer leur contenu, la ville vous a interrogé, ainsi que les enfants et les directeurs d'école.

Quelles nouvelles activités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ?

Selon les directeurs, ce sont des activités qui demandent :

- La maîtrise de la langue française
- La culture artistique
- La citoyenneté, le civisme, le lien social
- L'autonomie et l'initiative des enfants

Pour les parents :

- Des activités sportives
- Du soutien scolaire et de l'aide méthodologique,
- Des activités variées autour des langues étrangères, des jeux de société, de l'informatique, de la création, de la culture...

Pour les enfants :

- Des activités sportives
- Des activités artistiques (peinture, dessin, théâtre, arts graphiques, chant)
- Les jeux de société
- Les activités manuelles et pratiques

Quelle organisation avec les nouveaux horaires des écoles ?

Souhaits des directeurs d'école :

- 78% des directeurs sont favorables au placement du soutien apporté par les enseignants de 15h30 à 16h30
- 60% des directeurs sont favorables au placement de l'étude surveillée de 15h30 à 16h30 (*dont une moitié favorable à sa transformation en un soutien en plus petits groupes*)

Souhaits des parents :

- 65% des parents inscriront leurs enfants tous les jours aux activités de 15h30 à 16h30
- 4% des parents auraient besoin d'une cantine sans accueil de loisirs le mercredi midi
- 54% des parents sont pour une étude surveillée placée de 15h30 à 16h30 (*dont une moitié favorable à ce qu'elle évolue dans son contenu*)

Souhaits des enfants :

- Un temps scolaire à valoriser, car 70% d'entre eux déclarent aimer beaucoup s'y rendre
- Une attention à apporter à la longueur de la journée, car beaucoup parlent de fatigue et des devoirs
- L'accès pour tous aux accueils de loisirs à favoriser, car 50% aiment ou aimeraient beaucoup ou un peu s'y rendre après l'école, et 62% le mercredi et pendant les vacances...

Un grand merci à tous pour votre participation.

